

CP 114 Info secteur

Prime de fin d'année - Industrie des briques

Qui a droit à cette prime?

Vous recevrez une prime si:

- Vous avez presté 241 jours (ou jours assimilés);
- Vous partez en prépension (RCC) / pension;
- Vous êtes le/la bénéficiaire d'un(e) ouvrier(e) décédé(e);
- Vous donnez votre démission;
- Vous êtes licencié (sauf pour motifs impérieux).

Vous recevrez une prime au prorata si :

- Vous avez presté moins de 241 jours;
- Vous bénéficiez d'une interruption de carrière/crédit temps (sauf à temps plein).

Quelle est la période de référence?

Du 1er décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année en cours.

Quel est le calcul de la prime?

Le montant est égal au salaire horaire minimum de la classe 5 valable au 1er décembre x 164,66 heures.

En 2023, le montant a été fixé à : € 3.074,20 = 164,66 x € 18,68 (le salaire horaire minimum de la classe 5).

Retenues:

- 13,07 % d'ONSS sur 108 % de la prime.
- Précompte professionnel.

Quand la prime est-elle payée?

Le paiement doit être effectué avant le 20 décembre.



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

 ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où j'habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.